

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 5

<p>DROIT et ÉCONOMIE</p>

Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer la partie traitée.

DROIT 10 points

À l'aide de vos connaissances et des ressources documentaires jointes en annexe, analysez la situation juridique ci-dessous et répondez aux questions posées.

Situation juridique :

Depuis janvier 2010, Lilly STEL est employée par la société SOCOMPTA située à Sélestat en Alsace.

Depuis la naissance de son deuxième enfant, Lilly STEL travaille à 80%. Cependant, sa charge de travail n'a pas beaucoup diminué. Elle a du mal à terminer les tâches qui lui sont confiées dans les temps, ce qui lui est régulièrement reproché par son supérieur, Gilles ANDRE.

Un soir, particulièrement excédée par les remarques répétées de son supérieur, elle partage sa colère sur son mur Facebook, accessible à ses seuls « amis ». Elle y décrit sa surcharge de travail, en prenant soin de ne pas citer nommément son employeur ou son responsable.

Dès le lendemain, Gilles ANDRE la convoque à un entretien préalable à une procédure de sanction disciplinaire. En effet, un client « ami sur Facebook de Lilly STEL » vient de lui téléphoner pour lui annoncer qu'il souhaitait rompre toute relation commerciale avec la société SOCOMPTA à la suite de la lecture des propos tenus par Lilly STEL sur son mur Facebook.

Pendant l'entretien, Gilles ANDRE reproche à Lilly STEL d'avoir critiqué SOCOMPTA, remis en cause ses qualités personnelles de manager et de l'avoir injurié.

Questions :

- 1 **Qualifiez juridiquement les faits et les parties au litige.**
- 2 **Énoncez le problème juridique.**
- 3 **Présentez les arguments juridiques que Lilly STEL peut mettre en avant afin d'éviter une sanction disciplinaire.**
- 4 **Présentez les arguments juridiques que peut mettre en avant la société SOCOMPTA afin de justifier la sanction disciplinaire présentée lors de l'entretien.**

Annexe 1 : Articles du Code du travail**Article L1121-1**

Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Article L1222-1

Le contrat de travail est exécuté de bonne foi.

Annexe 2 Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (extrait)**Article 29**

Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même [...] si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.

Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure.

Annexe 3 : Arrêt de la cour d'appel Besançon, Chambre sociale, arrêt du 15 novembre 2011 (résumé)

En 2009, la société Y licencie Madame X, vendeuse caissière, lui reprochant de ne pas avoir informé la direction de disparitions fréquentes de produits dans le magasin, mais également d'avoir tenu des propos injurieux envers la société sur Facebook. Madame X avait en effet publié les propos suivants sur le "mur" Facebook d'un ancien salarié, licencié pour faute grave : " C'est clair, cette boîte me dégoûte ! Ils méritent juste qu'on leur mette le feu à cette boîte de m... !" Les propos tenus par Madame X ont par la suite été rapportés à l'employeur par un ami du propriétaire du "mur" Facebook.

[...] La cour d'appel de Besançon a confirmé ce jugement le 15 novembre 2011. Les juges ont invoqué le fait que le réseau social Facebook " doit être nécessairement considéré au regard de sa finalité et de son organisation, comme un espace public". De plus, Madame X qui ne pouvait ignorer le fonctionnement du site Facebook n'est pas fondée à soutenir que son dialogue [...] constituait une conversation privée, que pour ce faire elle disposait en effet de la faculté de s'entretenir en particulier avec lui en utilisant sa fonctionnalité adéquate [message privé] proposée par le site".

La cour a ainsi démontré le comportement imprudent de la salariée, qui même sans le désigner par son nom, a permis l'identification de son employeur, nommé par un autre participant. Enfin l'arrêt précise que "Le caractère violent et injurieux des propos caractérise un abus incontestable de la liberté d'expression reconnue à tout salarié, motif réel et sérieux du licenciement".

Source : <http://www.olfeo.com>

ÉCONOMIE (10 points)

À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe :

1. Définissez la croissance économique.
2. Décrivez l'évolution de la dette publique dans les différents États présentés.
3. Déterminez comment les États pourraient réduire la dette publique.
4. Rédigez une argumentation qui permette de répondre à la question suivante :

La réduction de la dette publique peut-elle contribuer à la relance de l'économie ?

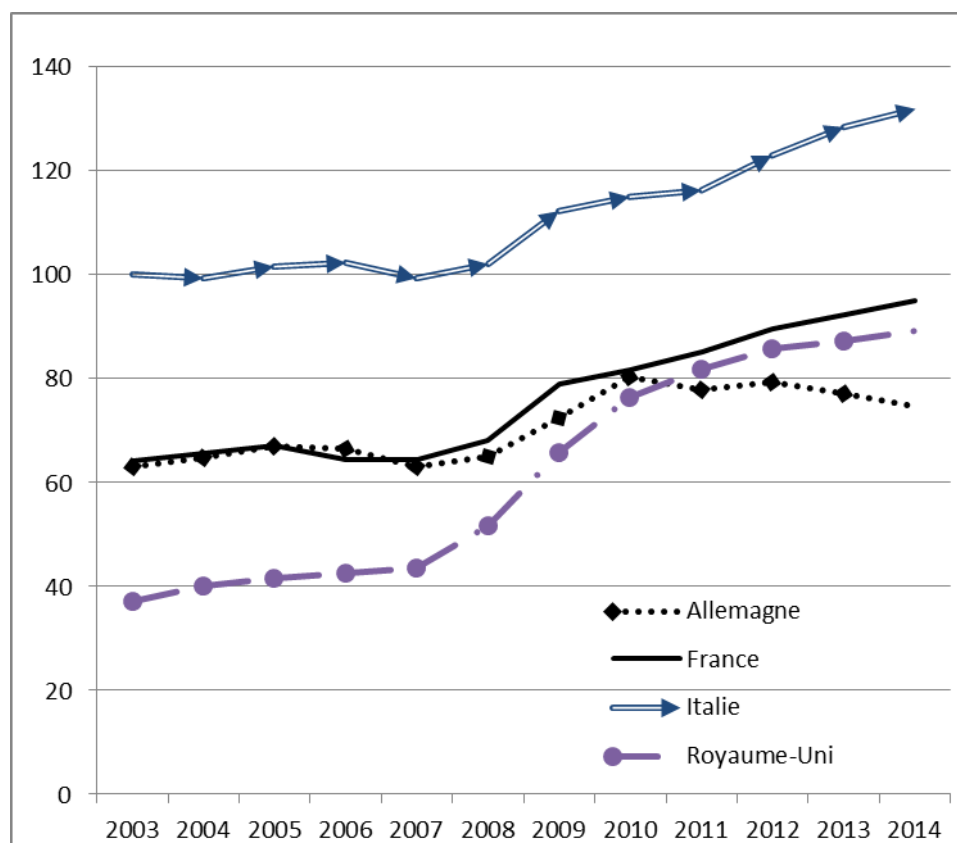
Annexes :

- Annexe 1 : Taux de croissance du PIB réel.
- Annexe 2 : Dette publique brute en % du PIB.
- Annexe 3 : Trop de dette [...] tue la croissance.
- Annexe 4 : Parfois, dette et croissance vont de pair.
- Annexe 5 : Austérité ou relance, comment choisir ?

Annexe 1 : Taux de croissance du PIB réel

En %	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	0,7	3,7	3,3	1,1	-5,6	4,1	3,7	0,4	0,3	1,6
France	1,6	2,4	2,4	0,2	-2,9	2,0	2,1	0,2	0,7	0,2
Italie	0,9	2,0	1,5	-1,0	-5,5	1,7	0,6	-2,8	-1,7	-0,4
Royaume-Uni	3,0	2,7	2,6	-0,5	-4,2	1,5	2,0	1,2	2,2	2,9

Source : FMI

Annexe 2 : Dette publique brute en % du PIB

Source : Eurostat

Annexe 3 : Trop de dette [...] tue la croissance

Une série de travaux [de recherche] n'a pas permis d'établir de causalité entre niveau de la dette publique et croissance.

Pourtant, les arguments théoriques en faveur d'un tel lien restent pertinents : une dette plus élevée conduit à une plus forte taxation, ce qui décourage le travail et l'innovation, à une réduction de l'investissement public et à un détournement de l'épargne privée, ce qui réduit aussi l'investissement privé. De plus, si le niveau de la dette publique accroît le risque perçu de défaut de l'État, cela peut provoquer une crise de liquidité sur les marchés financiers accompagnée d'une hausse massive des taux d'intérêt dommageable pour la croissance.

Source : L'Économie mondiale 2014, CEPII

Annexe 4 : Parfois, dette et croissance vont de pair

Nous montrons [...] que la relation entre dette publique et croissance n'est pas linéaire. A certains moments, un surcroît de dette publique est associé à moins de croissance, mais à d'autres moments, plus de dette est associé à plus de croissance.

[...] Nous avons montré que les pays qui dépassent un ratio de 115% de dette sur PIB n'ont pas en moyenne un taux de croissance inférieur à ceux qui sont entre 60 et 90%. Ce sont là des résultats établis sur la période 1945-2009. [...] Sur la période 1880-2009, des pays comme la France, l'Italie, le Canada ou le Royaume-Uni ont connu des périodes associant des dettes publiques supérieures à 130% et une croissance soutenue.

Source : Libération, entretien avec A. Parent, Économiste, 6 mai 2015

Annexe 5 : Austérité ou relance, comment choisir ?

Pour diminuer le poids de sa dette par rapport à son PIB, un État peut mener soit une politique d'austérité, soit une politique de relance, en faisant varier ses dépenses et ses impôts.

Pour certains économistes, [...] l'État devrait donc mener une politique de relance, c'est-à-dire augmenter ses dépenses pour augmenter son PIB.

Par exemple : un État paie une entreprise 100 000 € pour construire une école, il creuse donc sa dette de 100 000 €. Sur les revenus versés par l'entreprise à ses salariés ou ses fournisseurs, 20% seront épargnés et 80% seront consommés pour acheter des biens ou des services, soit 80 000 € de dépenses supplémentaires. Sur ces 80 000 € dépensés, 20% seront épargnés et 80% seront dépensés, soit 64 000 € de dépenses supplémentaires dans l'économie.

Ce processus d'épargne et de dépenses va continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de revenus à épargner ou à dépenser. [...]

L'augmentation des dépenses publiques et donc de la dette a entraîné une augmentation des dépenses privées et a conduit à une augmentation encore plus forte du PIB de l'État : sa dette a augmenté moins vite que son revenu.

Pour d'autres économistes, [...] lorsqu'un État augmente ses dépenses, les ménages subissent ou redoutent l'augmentation des impôts. Ils vont donc préférer épargner leur supplément de revenus plutôt que le dépenser. Cet argent ne sera pas réinjecté dans l'économie, et l'augmentation des dépenses publiques conduira à une baisse ou à une augmentation moins forte des dépenses privées : la dette de l'État augmentera alors plus vite que son revenu. L'État devrait donc suivre une politique d'austérité, c'est à dire baisser les dépenses publiques et/ou augmenter les impôts. [...]

Source : Site Dessinemoileco.com